

# Pôle formation UIMM Limousin

## Livret d'accueil de l'apprenant



**Pôle formation UIMM - Site de Tulle**

3, rue du 9 juin 1944 - 19000 TULLE

**Pôle formation UIMM - Site de Brive**

11, rue André Fabry - 19100 BRIVE

**Pôle formation UIMM - Sites de Limoges**

9, rue J-B Say - 87000 LIMOGES / 19 Avenue des Grinjolles - 87280 LIMOGES

Tèl : 05 55 30 08 08

Mail : [accueil@formations-industrieslimousin.fr](mailto:accueil@formations-industrieslimousin.fr)

[www.formations-industrieslimousin.fr](http://www.formations-industrieslimousin.fr)



# L'UIMM & le Pôle formation

L'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM) est la fédération patronale regroupant les principales entreprises françaises dans le domaine de la Métallurgie.

C'est un réseau engagé au service de l'emploi et de la compétitivité de l'Industrie.

Quelques chiffres pour l'UIMM Limousin :

- 140 entreprises adhérentes
- 9250 salariés
- 74 % de couverture sur le territoire

L'industrie en Limousin :

28 000 salariés dont 12 500 dans la Métallurgie

**Le Pôle formation UIMM Limousin** regroupe sous la même enseigne, les deux acteurs du réseau emploi formation de l'UIMM : AFPI et CFAI.

Il appartient au premier réseau privé en matière de formation technique et industrielle avec :

- 5 sites de formation (Brive, Tulle, Limoges Say, Talentis, Grinjolles)
  - 500 alternants par an
  - 500 entreprises clientes
- 

# Nos différents sites



## Pôle Formation UIMM Limousin - AFPI Limousin

Site principal de l'AFPI Limousin, il regroupe l'ensemble des Bureaux administratifs et financiers. Il est composé de salles banalisées, techniques, d'un IFTI Maintenance et de la partie Conseil.

## AFPI Limousin- Site des Grinjolles

Site dédié aux métiers de la céramique, de l'émail sur métaux et de la maroquinerie. L'atelier dispose de tous les moyens pour réaliser les formations pratiques des métiers d'art.



## AFPI Limousin- Site de Talentis

Grand atelier pédagogique dédié aux métiers de la chaudronnerie, de l'usinage et de la soudure



## CFAl - Site Brive

Le site de Brive est dédié aux formations industrielles en conception, chaudronnerie, usinage, robotique, production et performance industrielle, agroalimentaire. Il dispose aussi d'espaces dédiés aux formations tertiaire RH et management

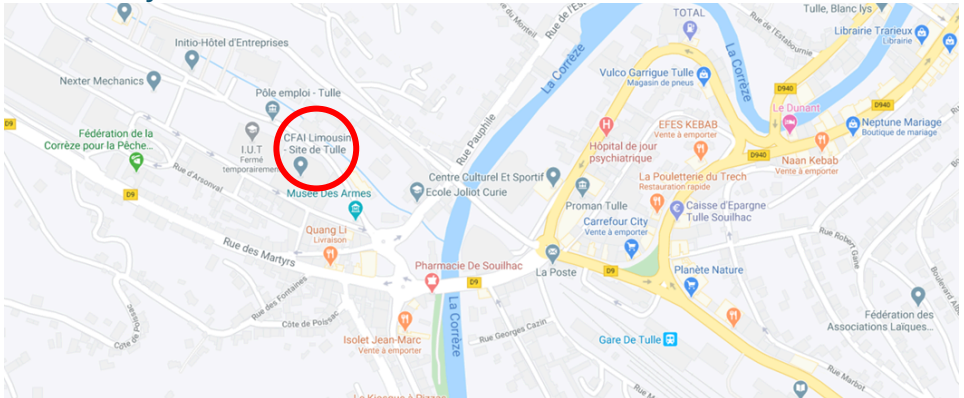
## CFAl - Site de Tulle

Le site de Tulle est le site dédié à nos activités des formations industrielles en pilotage de ligne, usinage, conception, maintenance industrielle, électrotechnique, chaudronnerie, soudure et robotique. Il est situé au sein du campus étudiant de Tulle.



# Accès au Pôle formation UIMM Limousin - Site de Tulle

3 rue du 9 Juin 1944 - 19000 Tulle



## Stationner à proximité du CFAI Limousin - Site de Tulle

Le stationnement à proximité du centre est réglementé et le nombre de places est limité. Vous pourrez stationner gratuitement sur les places matérialisées de la rue du 9 Juin 1944 et sur le parking du "POC" accessible par un escalier (200 m du CFAI). Le stationnement sur les parkings privés (Hôtel d'entreprises, IUT...) est interdit. Le CFAI dispose d'une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite

## Se déplacer dans Tulle

- [Le réseau TuT aggro](#)

Une navette de centre-ville et deux lignes urbaines de rabattement : ligne 1 et ligne 2 : elles fonctionnent du lundi au samedi toute l'année, sauf dimanches et jours fériés (téléchargez le plan du réseau sur le site Tulle aggro).

Le transport à la demande (TAD):

permet de desservir certains secteurs situés à l'écart des lignes régulières. Le service de transport à la demande de Tulle fonctionne, toute l'année, du lundi au samedi de 7h à 19h sauf jours fériés.

## Location de vélo

Rdv sur le site <https://abicyclette-tulle.frama.site/>

# Accès au Pôle formation UIMM Limousin - Site de Brive

11 rue André Fabry - 19100 Brive



## Stationner à proximité du site de Brive

Vous pourrez stationner gratuitement sur les places de parking du centre de formation et sur les emplacements gratuits à proximité. Le centre dispose de 3 places de stationnements réservées aux personnes à mobilité réduite.

## Se déplacer dans Brive

Le réseau de transport urbain Libéo dessert les communes de Brive, Malemort, Ussac et Saint-Pantaléon de Larche. 10 lignes régulières fonctionnent quotidiennement en semaine (sauf jours fériés).

Le réseau de transport à la demande « Libéo à la demande » complète les services urbains et comprend :

- Des services qui desservent les coteaux nord et sud de Brive, les communes de Malemort, d'Ussac et de Cosnac. Ils offrent une fréquence de 4 allers/retours du lundi au samedi (hors jours fériés).
- Des services qui desservent les communes périurbaines. Ils fonctionnent 2 jours par semaine, à raison d'un aller/retour quotidien.

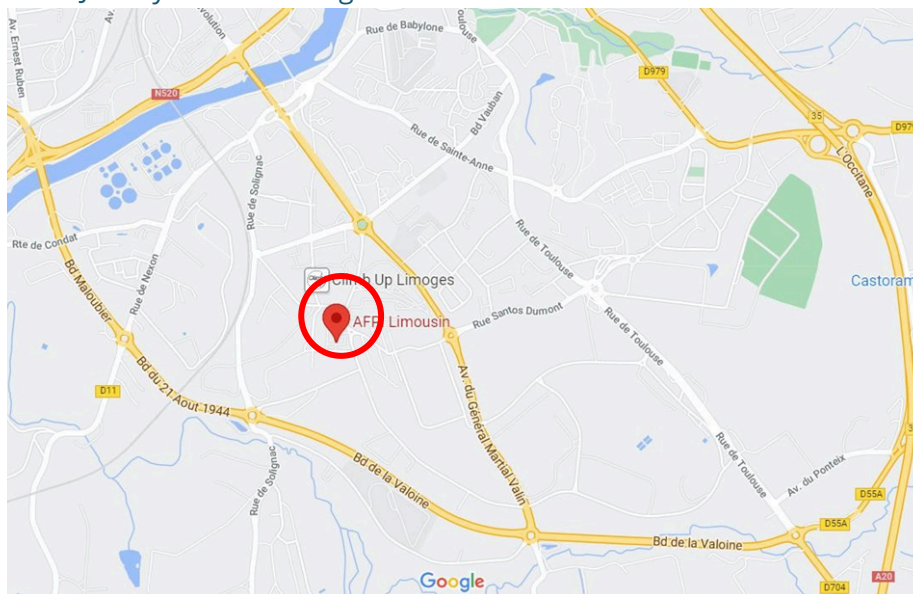
Pour tous renseignements, rdv à l'agence Infobus située Place du 14 juillet à Brive ou au 05 55 74 20 13.

## Location de vélo

Rdv sur le site <http://www.agglodebrive.fr/venez-tester-et-decouvrir-le-velo-electrique/>

# Accès au Pôle formation UIMM Limousin - AFPI Limousin & Talentis

9 rue J-B Say - 87000 Limoges



## Stationner à l'AFPI Limousin

L'AFPI dispose d'un grand parking privé et gratuit. Il est accessible aux personnes en situation de handicap, 2 places sont réservées à côté de l'entrée pour les personnes à mobilité réduite.

## Se déplacer dans Limoges

Le réseau STCLM.

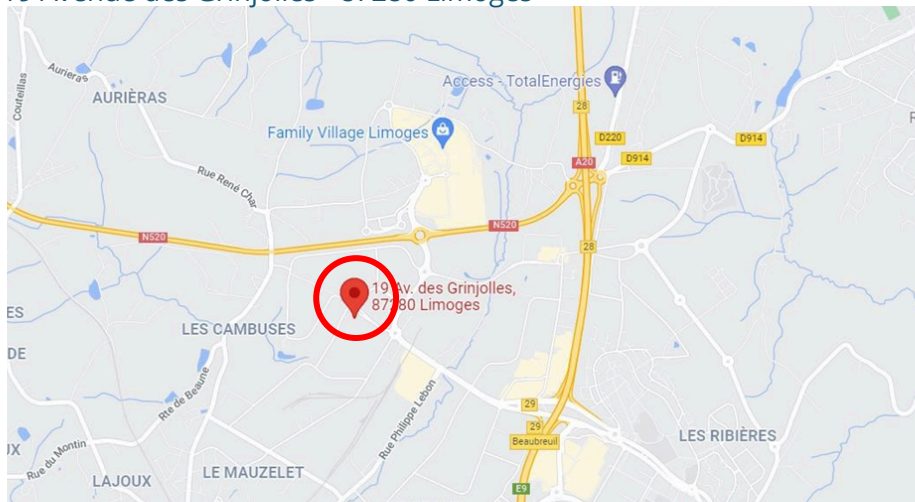
Limoges dispose d'un grand réseau de BUS. L'arrêt le plus proche de l'AFPI Limousin est celui de la ligne 24 rue Paul Claudel.

Vous pouvez télécharger le plan du réseau sur le site de la STCLM.



# Accès au Pôle formation UIMM Limousin - Grinjolles

19 Avenue des Grinjolles - 87280 Limoges



## Stationner à l'AFPI Limousin - Site des Grinjolles

L'AFPI Limousin site des Grinjolles dispose d'un parking privé et gratuit. Il est accessible aux personnes à mobilité réduite ,1 place est réservée.

## Se déplacer dans Limoges

Le réseau STCLM.

Limoges dispose d'un grand réseau de BUS. L'arrêt le plus proche de l'AFPI Limousin - site des Grinjolles est celui rue Edouard GOURSAT.

Vous pouvez télécharger le plan du réseau sur le site de la STCLM.



Le Pôle formation UIMM Limousin vous accompagne pour développer vos compétences et répondre aux besoins des entreprises du territoire :

- Formations en alternance (contrat d'apprentissage et de professionnalisation)
- Formation continue (salariés, demandeurs d'emploi)
- Conseil en ressources humaines



## Les règles de vie en formation

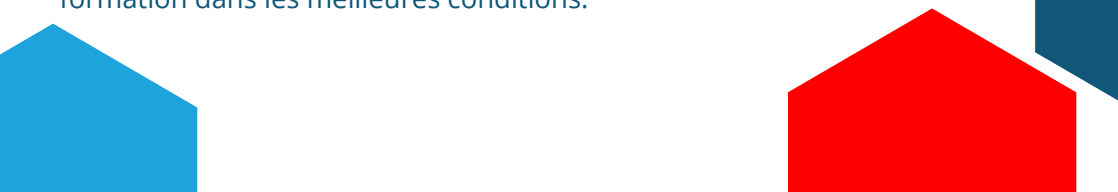
### Absences et retards

Toute absence et retard devront être signalés le plus rapidement possible. Le contrôle des présences est une obligation légale faite aux Organismes de Formation. Toute absence injustifiée ou non signalée peut entraîner des sanctions (cf. règlement intérieur). Dans tous les cas, votre absence sera signalée à votre entreprise.

- Contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage et formation continue : Si vous devez vous absenter, vous devez avoir l'accord de votre entreprise.
- Formation conventionnée : Si vous devez vous absenter, un document appelé «demande d'absence» devra être retiré auprès de votre formateur référent. Après l'avoir complété, vous serez autorisé à vous absenter si et uniquement si le responsable de votre formation a validé ce document. Veuillez toutefois éviter de vous absenter pendant les heures de formation, ce qui pourrait nuire à votre progression pédagogique.

### Comportement

L'aspect comportemental est essentiel durant toute la formation. Il doit être conforme à la vie de l'entreprise et correspondre au respect de tous. La discipline doit s'appliquer à tous les aspects de la formation : respect de l'environnement, des personnes, du matériel, des horaires, des consignes, de la sécurité, du règlement intérieur. Elle permet à chacun de suivre sa formation dans les meilleures conditions.



## La charte de bonne conduite

Lors de la rentrée, nous vous remettons le règlement intérieur du Pôle formation UIMM Limousin.

Vous êtes tenus d'en respecter les termes.

## La sécurité

Voir annexe livret de santé-sécurité.



## Les délégués

Si vous suivez une formation supérieure à 500 heures, vous devez élire des délégués (un titulaire, un suppléant). Pour cela se référer aux dispositions mentionnées dans le règlement intérieur.

## Emploi du temps

À votre arrivée, un identifiant vous sera remis pour accéder à votre planning sur notre plate-forme Net Ypareo. Le planning peut évoluer, soyez vigilant.

## Ecran d'affichage et salles de formation

Cet écran vous indique la salle dans laquelle va s'effectuer votre formation. Il est accompagné d'un plan des bâtiments qui vous permettra de vous repérer dans nos locaux. Veuillez ne pas changer de salle sans raison. En cas de problème, rendez-vous à l'accueil.

## Evaluation de fin de formation

A la fin de votre formation, vous devrez compléter le document « Évaluation de fin de formation ». Nous vous demandons de le remplir le plus précisément possible et de nous faire part de vos remarques. C'est un indicateur très important pour le maintien et l'évolution de la qualité des formations futures.

Vous pouvez également flasher le QR code qui vous sera indiqué et remplir le formulaire en ligne.

## Feuille de présence

Une feuille de présence individuelle ou un cahier de présence pour votre groupe vous sera attribué. Elle doit être émarginée matin et après-midi par les stagiaires et le formateur. N'oubliez pas de la signer, c'est elle qui atteste votre présence en formation.

## **Formateur**

Il est votre interlocuteur privilégié durant la formation. N'hésitez pas à lui poser des questions. Il valide votre progression pédagogique et votre présence. Il peut vous guider au sein de l'organisme.

## **Formateur référent**

Le « formateur référent » est une fonction propre au Pôle Formation AFPI Limousin, dans un objectif constant de qualité pédagogique. Le formateur référent est l'interlocuteur pédagogique privilégié :

- du responsable de l'action de formation
- des stagiaires et de l'équipe pédagogique

Sa mission consiste à :

- assurer le suivi des stagiaires en entreprise
- organiser la récupération des vécus (uniquement pour l'apprentissage)
- collecter les notes et appréciations des intervenants

## **Horaires**

Vos horaires de début et de fin de formation vous seront communiqués le jour de votre arrivée. Ils sont à respecter impérativement.

## **Matériel**

Le matériel mis à votre disposition par le pôle formation doit être conservé en bon état et utilisé conformément à son objet et aux règles de sécurité (cf Règlement intérieur). Le matériel doit être rangé à la fin de chaque séance. Vous devez suivre les consignes du formateur quant à leur utilisation.

## **Pause**

Vos horaires de pause vous sont communiqués à l'ouverture de la formation. Vous trouverez une salle de pause équipée de distributeurs de boisson, une machine à café, frigos et fours micro- onde. Veillez à respecter les horaires impartis ainsi que le local et le matériel.

## L'accompagnement des stagiaires en situation de handicap

Le Pôle Formation vous garantit un accès total aux locaux et ressources pédagogiques.

Le référent handicap peut être sollicité si vous avez besoin d'aménagements spécifiques (adaptation des parcours, des modalités pédagogiques, des moyens d'évaluation...) et/ou en cas de difficultés rencontrées sur votre parcours de formation, du fait d'une situation de handicap.

Il peut vous recevoir dans le cadre d'entretiens individualisés et confidentiels.

Vous pouvez le contacter à tout moment par mail ou le demander à l'accueil des sites pendant les heures d'ouverture du pôle formation.

[Plus d'information sur notre démarche handicap.](#)



## Systeme qualité

Vous pouvez à tout moment solliciter l'animateur qualité du Pôle pour lui faire part de vos remarques, aléas et ou difficultés à l'adresse suivante :

**[qualite@formations-industrieslimousin.fr](mailto:qualite@formations-industrieslimousin.fr)**

Vous pouvez également remplir directement notre formulaire de satisfaction en scannant ce QR Code.





# Vos principaux outils

En intégrant votre formation au sein du Pôle Formation UIMM Limousin, sont mis à disposition des outils numériques pour vous permettre d'avoir accès à quantité de ressources, en ligne où que vous soyez.

## NET YPAREO

Ce portail est à votre disposition pour suivre en temps réel votre parcours de formation au sein de votre centre de formation et en entreprise.

A consulter :

- Vos informations personnelles ;
- Les informations pédagogiques (calendrier de formation, emplois du temps)

Référent pédagogique :

- Corrèze : Cédric TEYSSIER  
c.teyssier@formationsindustries  
limousin.fr

- Haute-Vienne : Marc PETIT  
m.petit@formationsindustries  
limousin.fr

## Mes accès numériques

*remis lors de la rentrée*

<https://formationsindustrieslimousin.ymag.cloud/index.php>

LOGIN :

Mot de passe :

## EASI

Cette plateforme pédagogique en ligne vous permet d'accéder à des contenus pédagogiques en ligne 24h/24 et 7j/7.

A consulter :

- Des modules de formation
- Des supports de cours et des QCM d'évaluation
- Votre progression

Référent technique :

- Pôle Formation : Gilles BOUSSELY  
g.boussely@formationsindustries  
limousin.fr

## Mes accès numériques

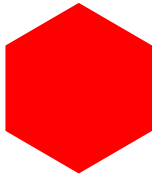
*remis par email*

<https://connect.easi-training.fr>

LOGIN :

Mot de passe :





# Vous êtes alternants ?

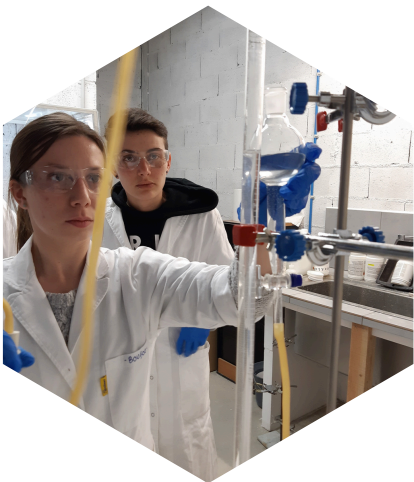
L'alternance est un mode de formation qui consiste à conjuguer des périodes d'enseignement au centre de formation et en entreprise.

Il existe deux types de contrats :

- Le contrat d'apprentissage : vous avez entre 15 et 30 ans et vous souhaitez apprendre un métier tout en préparant un diplôme de l'Education Nationale ou un Titre Professionnel.



- Le contrat de professionnalisation : vous avez entre 15 et 25 ans, ou vous êtes demandeur d'emploi et vous souhaitez vous perfectionner et acquérir des compétences nouvelles. Il est parfaitement adapté pour l'obtention d'une certification de type CQPM / CQPI / CQP/ Titre Professionnel.



Des différences existent entre ces deux contrats notamment l'âge, la rémunération et la durée. Pour plus d'information : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31704>

Le + de l'alternance :

- Une formation professionnelle
- Une formation gratuite
- Une expérience professionnelle
- Un salaire
- Un emploi





# Règles de vie du pôle pour les alternants

## **Les délégués**

Lors de la rentrée en formation, chaque groupe procède à l'élection des délégués. Ces derniers vous représenteront durant votre parcours (cf. règlement intérieur).

## **Le Bureau des Apprentis**


Les délégués élus font partie du bureau des apprentis. Ce bureau permet d'échanger sur la vie étudiante du centre de formation (demandes particulières, propositions, organisations d'événements et de sorties pédagogiques...).

## **Les Ambassadeurs de l'Industrie**

L'objectif étant de participer aux salons/forums/manifestations et de promouvoir les métiers et les formations du Pôle formation UIMM Limousin. L'occasion pour vous de faire de nouvelles rencontres, d'échanger sur vos formations/métiers et de vous créer un réseau. Vous pouvez devenir ambassadeur de l'industrie !

## **La carte « Etudiants des Métiers »**

Elle est délivrée gratuitement par le Pôle formation UIMM Limousin. Elle vous permet de faire valoir sur l'ensemble du territoire national la spécificité de votre statut auprès des tiers, notamment en vue d'accéder à des réductions tarifaires identiques à celles dont bénéficient les étudiants de l'enseignement supérieur (transport, restauration rapide, activités sportives et culturelles).







# Les aides de l'alternant

## Aide Personnalisée au Logement

Vous pouvez bénéficier de l'APL (Aide Personnalisée au Logement). C'est la CAF ou Caisse d'Allocations Familiales qui est chargée de vous verser cette aide. Plusieurs critères sont étudiés avant l'attribution de l'APL. Le descriptif de l'habitation, le loyer hors charges, la situation (locataire ou non) permettent de déterminer le montant de votre APL. La situation professionnelle ainsi que les revenus contribuent également à la détermination de l'aide. Comment obtenir cette allocation ? Il vous suffit de remplir le dossier sur le statut et les revenus. La demande est à envoyer à la CAF. Une demande en ligne est aussi envisageable.

## Action Logement : <https://www.actionlogement.fr/salarie/alternant>

- [Aide Mobili-Jeune](#)

Cette allocation ne peut pas excéder 100 euros mensuellement et ne va pas au-dessous de 10 euros. Le loyer, le salaire et le montant des APL reçues sont pris en compte lors du calcul de ce type d'aide. Cette aide doit être sollicitée dans le premier semestre votre formation.

- [Avance Loca-Pass](#)

Il s'agit d'un prêt pour payer votre dépôt de garantie exigé par le bailleur. Si vous avez moins de 30 ans, que vous êtes embauchés en alternance dans le secteur privé non agricole, vous pouvez bénéficier de ce prêt. Il n'y a pas de frais de dossiers à payer. Les bénéficiaires du prêt sont exempts d'intérêts. La durée maximale est de 25 mois pour un montant maximum de 1200 euros. Votre recherche de logement est donc facilitée par cette aide.

- [Garantie VISALE](#)

Elle remplace votre garant et vous sert de garantie en cas de non-paiement des loyers.

## Aide au premier équipement (Apprentissage)

L'OPCO participe au financement de votre premier équipement professionnel.



## **Aide Permis de conduire**

Si vous souhaitez passer votre permis de conduire, une aide de 500 euros vous est versée afin de le financer.

## **Aide aux brevets : BAFA, BAFD, BNSSA**

Au titre des priorités régionales qui visent, dans le cadre de l'égalité des chances, à encourager la prise d'autonomie et l'engagement des jeunes, la Région Nouvelle-Aquitaine prend en charge une partie des Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur et de Directeur (BAFA et BAFD) et du Brevet national de Sécurité et de Sauveteur aquatique (BNSSA). Voir sur le site de la Région Nouvelle Aquitaine : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

## **Aide restauration**

Si vous prenez votre déjeuner au restaurant interentreprise situé à côté du centre de formation de Tulle, vous bénéficiez d'une réduction de 2,50 € par repas.

## **Aide à l'installation près de son lieu de travail**

Prise en charge de vos frais complémentaires de mobilité géographique.  
Sur étude de dossier.

## **FSAA**

Fonds social pour vous aider en cas de difficultés financières pour poursuivre votre formation dans les meilleures conditions.

Toute l'équipe du Pôle Formation UIMM Limousin est mobilisée pour vous permettre de suivre votre formation dans les meilleures conditions et si vous le souhaitez de vous aider dans vos démarches d'aides.

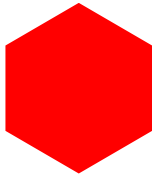
## MEDIATION DE L'APPRENTISSAGE

Madame Fabienne CHASSAING et Madame Aurore LEDOUX sont chargées de la médiation de l'apprentissage au sein de la Chambre des Métiers et de l'Apprentissage en suite de l'article L 622239 du code du travail qui précise que dans les entreprises ressortissantes des chambres consulaires, un médiateur désigné par celles-ci peut être sollicité par les parties pour résoudre les différends entre les employeurs et les apprentis ou leur famille, au sujet de l'exécution ou de la rupture du contrat d'apprentissage.

Elle est compétente en cas de litige portant sur les contrats et plus particulièrement sur :

- Les conditions de travail dans l'entreprise,
- La durée du travail,
- Les rémunérations,
- Les congés payés,
- La résiliation du contrat de travail de l'apprenti.

N'hésitez pas à demander les coordonnées de Madame CHASSAING et Madame LEDOUX à Mr Cédric TEYSSIER, en cas de besoin.



# Informations pratiques

## SITE DE TULLE

### SE LOGER :

- **Foyer des Jeunes Travailleurs de Tulle :**

Il accueille des jeunes (de 16 à 30 ans) salariés, intérimaires, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle...

Tél : 05 55 26 75 33

E-mail : shaj.tulle@unhaj.org

- **Chez l'habitant :**

Vous avez la possibilité de louer une chambre chez l'habitant.

Voir sites internet :

- Roomlala
- Chezvotrehote
- Cohébergement
- Airbnb

### SE SOIGNER :

- **Centre Hospitalier de Tulle**

3 Place Maschat 19000 Tulle

05 55 29 79 00

- **Maison Médicale de Tulle**

30 Rue Pauphile

19000 Tulle

05 55 20 51 70

- **Dos Santos Jean-Noel-Dentiste**

4 bis Rue des Martyrs

19000 Tulle

05 55 20 10 28

- **Pharmacie de Souillac**

1 Rue du Dr Valette

19000 Tulle

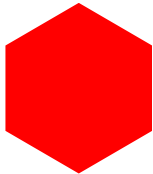
05 55 20 00 76

### SE RESTAURER :

- Mc Donald's
- La Calèche
- La Taverne du Sommelier
- La Régalade
- L'Abbaye
- La Rotonde
- Le Local (Crêperie)
- Kpizz (pizzeria)

### SE DIVERTIR :

- Cinéma Véo Tulle
- Théâtre de Tulle (l'Empreinte)
- Centre Aqua récréatif de Tulle
- Musée des Armes
- Kayak Club Tulliste



# Informations pratiques

## SITE DE BRIVE

### SE LOGER :

- **Foyer des Jeunes Travailleurs de Brive :**

Il accueille des jeunes (de 16 à 30 ans) salariés, intérimaires, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle...

Tél : 05 55 17 40 00

- **Chez l'habitant :**

Vous avez la possibilité de louer une chambre chez l'habitant.

Voir sites internet :

- Roomlala
- Chezvotrehote
- Cohébergement
- Airbnb

### SE SOIGNER :

- **Centre Hospitalier de Brive**

1 Boulevard Docteur Verlhac

19100 Brive

05 55 92 60 00

- **Pharmacie Chapou**

40 Rue Daniel de Cosnac

19100 Brive

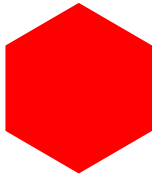
05 55 20 51 70

### SE RESTAURER :

- Mc Donald's
- KFC
- Au bureau
- Dellarte
- Campanile
- La pause feuilletée
- Le Django

### SE DIVERTIR :

- Méga CGR Brive
- Théâtre de Brive
- Piscine Municipale de Brive
- Patinoire Municipale de Brive
- Bowling
- CAB



# Informations pratiques

## SITES DE LIMOGES AFPI ET GRINJOLLES

### AFPI LIMOUSIN

#### SE LOGER :

- Complexe hôtelier Black and Green
- Ibis Style Limoges Centre
- Appart' City Limoges
- Golf Saint Lazare
- Sure Hôtel

#### SE RESTAURER :

- Restaurant l'Abattoir
- Del Arte
- Yi Xi
- Le Valentino
- King Long
- Le Bistrot du clôt
- Ed Burger

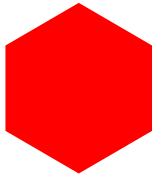
### AFPI LIMOUSIN - GRINJOLLES

#### SE LOGER :

- Hotel Première Classe Limoges Nord
- B&B Hôtel
- Hôtel F1 Limoges
- The Original Access
- Welcomotel Limoges

#### SE RESTAURER :

- King Long Nord
- Grill' House
- Thaï Break
- Etablissement Costa



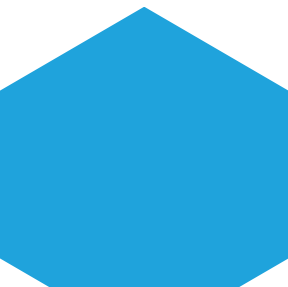
# Mes interlocuteurs

## Accueil des site de LIMOGES - SAY, TALENTIS et GRINJOLLES

L'accueil est disponible par mail et par téléphone aux coordonnées suivantes :

**05 55 30 08 08 / [accueil@formations-industrieslimousin.fr](mailto:accueil@formations-industrieslimousin.fr)**

Description	Email
<b>Thomas DE LA BARDONNIE</b> Assistant administratif et commercial	<a href="mailto:t.delabardonnie@formations-industrieslimousin.fr">t.delabardonnie@formations-industrieslimousin.fr</a>
<b>Valérie MAUDHUIT</b> Assistante administratif et commercial	<a href="mailto:v.maudhuit@formations-industrieslimousin.fr">v.maudhuit@formations-industrieslimousin.fr</a>
<b>Camille GROSSO</b> Assistante administratif et commercial	<a href="mailto:c.grosso@formations-industrieslimousin.fr">c.grosso@formations-industrieslimousin.fr</a>
<b>Christelle BOUCHERON</b> Assistante administratif et commercial	<a href="mailto:c.boucheron@formations-industrieslimousin.fr">c.boucheron@formations-industrieslimousin.fr</a>
<b>Marc PETIT</b> Responsable pédagogique	<a href="mailto:m.petit@formations-industrieslimousin.fr">m.petit@formations-industrieslimousin.fr</a>
<b>Stéphanie ROCHE</b> Référente handicap	<a href="mailto:s.roche@formations-industrieslimousin.fr">s.roche@formations-industrieslimousin.fr</a>
<b>Alain GABIACHE</b> Animateur Qualité et Amélioration Continue	<a href="mailto:qualité@formations-industrieslimousin.fr">qualité@formations-industrieslimousin.fr</a>





## Accueil du site BRIVE

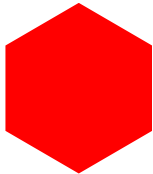
L'accueil est disponible par mail et par téléphone aux coordonnées suivantes :  
**05 55 30 08 08 / [accueil@formations-industrieslimousin.fr](mailto:accueil@formations-industrieslimousin.fr)**

Description	Email
<b>Alix CREPET</b> Assistante administratif et commercial	<a href="mailto:a.crepet@formations-industrieslimousin.fr">a.crepet@formations-industrieslimousin.fr</a>
<b>Cédric TEYSSIER</b> Responsable pédagogique	<a href="mailto:c.teyssier@formations-industrieslimousin.fr">c.teyssier@formations-industrieslimousin.fr</a>
<b>Aurélié PAVIE</b> Référénte handicap	<a href="mailto:a.pavie@formations-industrieslimousin.fr">a.pavie@formations-industrieslimousin.fr</a>
<b>Alain GABIACHE</b> Animateur Qualité et Amélioration Continue	<a href="mailto:qualité@formations-industrieslimousin.fr">qualité@formations-industrieslimousin.fr</a>

## Accueil du site TULLE

L'accueil est disponible par mail et par téléphone aux coordonnées suivantes :  
**05 55 30 08 08 / [accueil@formations-industrieslimousin.fr](mailto:accueil@formations-industrieslimousin.fr)**

Description	Email
<b>Sylvie CUEILLE</b> Assistante administratif et commercial	<a href="mailto:s.cueille@formations-industrieslimousin.fr">s.cueille@formations-industrieslimousin.fr</a>
<b>Cédric TEYSSIER</b> Responsable pédagogique	<a href="mailto:c.teyssier@formations-industrieslimousin.fr">c.teyssier@formations-industrieslimousin.fr</a>
<b>Aurélié PAVIE</b> Référénte handicap	<a href="mailto:a.pavie@formations-industrieslimousin.fr">a.pavie@formations-industrieslimousin.fr</a>
<b>Alain GABIACHE</b> Animateur Qualité et Amélioration Continue	<a href="mailto:qualité@formations-industrieslimousin.fr">qualité@formations-industrieslimousin.fr</a>



# Mes notes



A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, intended for writing notes.

## QUELQUES REGLES DE BON SENS

### L'hygiène et propreté :



Lavez-vous les mains régulièrement

Laissez cet  
endroit  
propre

Rangez et nettoyez votre poste de travail.

### L'environnement :

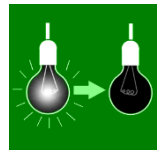


Respecter le tri des déchets.  
Nous recyclons : Métaux, Bois,  
papiers cartons, piles, ampoules,  
encres, huiles...



Rangez et nettoyez vos espaces de travail.

### Pour la planète :



Pensez à éteindre les lumières derrière vous.



Pensez à fermer les robinets d'eau après utilisation.



Respecter les consignes de T°C :  
Chaud : bureaux 19°C - Ateliers 17°C  
Climatisation : min 24°C

## Cybersécurité



La navigation sur internet qui n'est pas en lien avec la formation est interdite.



L'utilisation des clés USB est interdite sur l'ensemble des ordinateurs du Pôle Formation.



La connexion à ses réseaux personnels et à ses mails est interdite.

### Les principaux risques présents sur le site



Risques liés au bruit en atelier



Risques électriques lors d'utilisation de machines ou d'équipements



Risques liés au soudage et au stockage de gaz de soudage



Risques liés à l'utilisation de produits toxiques



Divers risques liés aux coupures, écrasements pincements.

## LIVRET D'ACCUEIL SECURITE



### Le Pôle formation – UIMM Limousin

*Vous accueillez au sein de ses sites de formation.  
Ce livret vous présente les informations nécessaires à votre accueil et à votre sécurité.*

**Conservez-le !**

#### Horaires d'ouverture & contacts :

#### Sites Corrèze :

- 3, rue du 9 juin 1944 – 19000 Tulle
- 11, rue André Fabry – 19100 Brive la Gaillarde  
Du lundi au jeudi de 8h00-12h00 ; 13h15-17h15  
Le vendredi de 8h00-12h00 ; 13h30-16h00

#### Sites Haute Vienne / Creuse :

- 9, rue Jean Baptiste Say – 87000 Limoges
- 5, rue de Tourcoing – 87000 Limoges
- 19, rue des Grinjolles – 87000 Limoges  
Du lundi au jeudi de 8h30-12h00 ; 13h30-17h00  
Le vendredi de 8h30-12h00 ; 13h00-16h30

Accueil et informations au : **05 55 30 08 08**  
[accueil@formations-industrieslimousin.fr](mailto:accueil@formations-industrieslimousin.fr)  
<https://formations-industrieslimousin.fr>

**La sécurité est l'affaire de tous,  
respectons les règles !**

## Que faire en cas ...



### D'alerte :

Quittez la salle, l'atelier ou le bureau en fermant portes et fenêtres puis suivez le plan d'évacuation.



Réjoignez le point de rassemblement extérieur et attendez les instructions.



### D'incendie :

Brisez la glace pour déclencher l'alarme, puis donnez l'alerte (18) et précisez l'adresse et l'importance du sinistre.

Si le feu n'est pas important, et dans la limite de votre formation, attaquez le feu à l'aide des extincteurs mais ne vous mettez pas en danger.



### D'incident ou de malaise :



Alertez le Sauveteur Secouriste le plus proche. Mettez-vous à sa disposition et protégez la zone de l'accident.

### NUMÉROS D'URGENCE



- AFPI Limoges
- CFAI Tulle (bâtiment IUT)
- Les Grinjolles
- Maison de l'Industrie Corrèze Brive

## Les Obligations



Stationnez uniquement sur les places de parking matérialisées.



Garez-vous en marche arrière dans le sens du départ



Respectez la vitesse limite autorisée sur les parkings



Piétons : empruntez les voies de circulation dédiées.



Ne stationnez pas indûment sur les emplacements réservés.



Ne stationnez pas sur les zébras et n'encombrez pas les accès réservés aux pompiers.

Respectez les fiches de poste et les consignes du port des Equipements de Protection Individuelles.



## Risques Electriques

L'accès aux armoires ou coffrets électriques est strictement interdit à l'exception des personnes dûment habilitées par le Pôle Formation.

## Règles de vie au centre



L'accès aux ateliers et aux machines sont interdits sans autorisation



utilisation d'échelles pour travaux en hauteur interdite



Il est interdit de fumer ou de vapoter dans l'établissement et à proximité des entrées.



Par mesure d'hygiène et de sécurité, les boissons et la nourriture ne sont pas autorisées, ni dans les salles de cours, ni dans les ateliers.



Tout brûlage à l'air libre est interdit.



Interdiction de consommer de l'alcool et / ou d'être sous l'emprise de l'alcool ou de produits illicites.



Interdiction d'utiliser et /ou de déverser tout produit chimique ou toxiques dans le milieu naturel.

## Intervention entreprise extérieure

Toute intervention d'entreprise extérieure nécessite un plan de prévention (au-delà de 400h/an ou pour des travaux dangereux selon l'arrêté du 19 mars 1993).

IPNS : ne pas jeter sur la voie publique